



Mairie de  
**FONTENAILLES**  
77370

Téléphone 01.64.08.40.17  
Télécopie 01.64.08.43.42

Fontenailles, le 15 janvier 2021

**PROCÉDURE DE REPRISE DE CONCESSIONS A LA REPRISE DE CONCESSIONS A  
L'ÉTAT DÉTAT D'ABANDON**  
-----  
**AVIS MUNICIPAL PRÉALABLE A LA 1<sup>ère</sup> CONSTATATION**

Le Maire de la commune de Fontenailles,

**INFORME :**

**Considérant** qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité et la salubrité publique ainsi que la décence du cimetière,

**Que**, conformément au Code Générales des Collectivités Territoriales et notamment à ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants, une procédure de reprise des concessions, à l'état d'abandon est engagée dans le cimetière communal.

**Que**, cette procédure concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence, dont la dernière inhumation date de dix ans au moins et, qui ont cessé d'être entretenues,

**Qu'**il sera procédé sur site de l'état visuel dans lequel se trouve chaque concession désignée sur la liste, ci-après :

Le 20 janvier 2021 à 9h00 dans le cimetière de Fontenailles.

**Qu'**en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à assister audit constat, à la date et heure indiquées ci-dessus ou s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

**Que** la possibilité est offerte aux familles de remettre en bon état de propreté et de solidité, la concession les concernant, dès à présent. A défaut, l'autorité municipale dressera le 1<sup>er</sup> procès-verbal de constat d'abandon, conformément à la réglementation.

**Que** le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est constable sur les panneaux d'affichage à la mairie, à la porte du cimetière et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site de la commune, et pour tous renseignements complémentaires au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures de celle-ci.



Le Maire,

Ghislaine HARSCOËT

constat de tombes en état d'abandon décembre 2020  
 délibération à faire puis envoi en recommandé à faire

N° Tombe	N° Concession	Famille	Duree de la Concession	Annee d'obtention
13	33	MARTIN	p Mme MARTIN Eugène Casimir	1894
59	56	GASCOUIN Anne-Marie	p GASCOUIN Isidore Eugène	1903
75	293	DEUX Joseph	p DEUX Joseph	1967
118	50	FEUILLETE	Feuillade/ chereau désirée	1902
134	210	HOUDET/GAUCHARD	Caronie Gauchard épouse HOUDET	1945
147	211	MESLAY Jeanne	p Mme GAVELLE Jeanne	1945
166	?	GUILLORY	aucune concession	
167	?	GUILLORY	aucune concession	
223	1	HARDY François/Tramaux	aucune concession	1837/1851
224	?	DEBROSSER	aucune concession	
249	157	MASSE	p ?	1932
251	23	THIBAULT Eugène	p THIBAULT Eugène	1890
287	?	BELLANGE	?	?
336	182	GUILLIN	p Mme GUILLIN née DUFIL Joséphine	1940
337	196	MICHAU Jean	p ?	1943
352	?	DUREIUX Joseph	à voir	